PLUih
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Programme local de l'habitat

Département du Finistère

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

Tome 1 – Plan de zonage

Planche 15

Echelle : 1/5000e

Document arrêté en Conseil de Communauté le 10 février 2019
Document soumis à l'approbation en Conseil de Communauté le 10 février 2020

MORLAIX communauté
BAIE DE MORLAIX

territoire+

Zones urbaines
- UHa - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains anciens
- UHb - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains d'habitat collectif
- UHc - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains d'habitat individuel
- UHs - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles à sensibilité paysagère
- UHi - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles, à constructibilité limitée
- URu - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles destinée à la réaffectation des constructions existantes et au renouvellement urbain
- Ui - Zone urbaine à vocation d'activités économiques mixtes
- Uiu - Zone urbaine à vocation d'activités économiques mixtes située au sein d'espaces urbanisés à vocation dominante d'habitat
- Uic - Zone urbaine à vocation d'activités économiques qualifiée d'espace commercial périphérique
- Uii - Zone urbaine à vocation d'activités économiques à dominante industrielles
- Uit - Zone aéroportuaire et technopolitaine
- UL - Zone urbanisée à vocation touristique (activités de tourisme, culturelles, ...)
- US - Zone urbanisée à vocation de services et d'équipements d'intérêt collectif (éducatifs, hospitaliers, de santé, sportifs, de traitement des eaux usées, déchèteries, cimetières, ...)
- USa - Zone urbanisée aéroportuaire
- USmanu - Zone urbanisée de la Manufacture de Tabac
- UG - Zone urbanisée destinée aux équipements et installations liés à la pratique du golf
- UEp - Zone urbanisée à vocation d'activités portuaires, nautiques, de plaisance ainsi que l'accueil d'activités aquacoles et de cultures marines

Zones à urbaniser
- 1AUH - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat et activités compatibles
- 1AUi - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'activités économiques mixtes
- 1AUii - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'activités économiques à dominante industrielles
- 1AUL - Zone à urbaniser à court à vocation touristique (activités de tourisme, culturelles, ...)
- 1AUEp - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'activités portuaires, nautiques et de plaisance ainsi que l'accueil d'activités aquacoles et de cultures marines
- 1AUS - Zone à urbaniser à court terme à vocation de services et d'équipements d'intérêt collectif (éducatifs, hospitaliers, de santé, sportifs, de traitement des eaux usées, déchèteries, cimetières, ...)
- 2AUH - Zone à urbaniser à moyen/long terme à vocation d'habitat et activités compatibles
- 2AUi - Zone à urbaniser à moyen/long terme à vocation d'activités économiques mixtes
- 2AUii - Zone à urbaniser à moyen/long terme à vocation d'activités économiques à dominante industrielles
- 2AUS - Zone à urbaniser à moyen/long terme à vocation de services et d'équipements d'intérêt collectif (éducatifs, hospitaliers, de santé, sportifs, de traitement des eaux usées, déchèteries, cimetières, ...)

Zones agricoles
- A - Zone équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique et économique des terres agricoles
- Ao - Zone agricole à vocation d'activités aquacoles et de cultures marines
- Ace - Zone affectée aux activités agricoles où toute construction et installation est interdite

Zones naturelles
- N - Zone naturelle à préserver en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt historique ou écologique ou de leur caractère d'espace naturel
- NS - Zone naturelle à protéger en application de l'article L.121-23 du code de l'urbanisme, relatif à la protection et à la sauvegarde des sites et paysages remarquables du littoral
- NH - Zone naturelle à vocation d'habitat
- Ni - Zone naturelle à vocation économique
- NL - Zone naturelle à vocation touristique (activités de tourisme, culturelles, campings...)
- NG - Zone naturelle destinée à être aménagée pour recevoir des parcours de golf
- NV - Zone dédiée à l'accueil des gens du voyage
- NEp - Zone naturelle à vocation d'activités portuaires, nautiques et plaisance ainsi que l'accueil d'activités aquacoles et de cultures marines
- NM - Zone naturelle correspondant au domaine public maritime (intégrant les mouillages légers, les installations liées aux activités maritimes, ...)

Prescriptions
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 2° du code de l'urbanisme
- Eléments de bâtis et urbains identifiés en application de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Arbres identifiés en application de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Secteurs de bâtis et urbains identifiés en application de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Périmètre soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Linéaires commerciaux délimités au titre de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme
- Périmètres de centralité délimités au titre de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés
- Zones humides identifiées au titre de l'article L.121-23 du code de l'urbanisme
- Espaces boisés classés identifiés au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- Espaces boisés identifiés en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
- Haies identifiées en application de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Marge de recul imposée par la Loi Barnier, au titre de l'article L.111-4 du code de l'urbanisme

Informations
- Espace proche du rivage (EPR)
- Limite communale (Source : Cadastre)

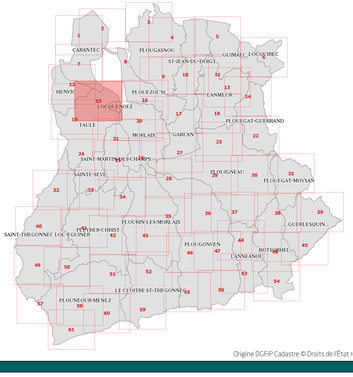

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2019